

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
D'AMIENS**

14, rue Lemerchier
CS 81114
80011 Amiens Cedex
Téléphone : 03.22.33.61.70
Télécopie : 03.22.33.61.71

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h30

Dossier n° : 2200046-9

(à rappeler dans toutes correspondances)

SYNDICAT SNUTER FSU OISE c/ SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT
SCOLAIRE LES HIRONDELLES

Vos réf. : référé suspension

COMMUNICATION REQUETE EN REFERE ET AVIS D'AUDIENCE

Lettre recommandée avec avis de réception

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous communiquer la requête en référé présentée par la partie suivante : SYNDICAT SNUTER FSU OISE et enregistrée le 07/01/2022, sous le numéro mentionné ci-dessus.

Un délai de 5 jours vous est imparti pour produire vos observations en défense. Ce délai doit être rigoureusement respecté faute de quoi il sera passé outre sans mise en demeure.

Vous voudrez bien faire figurer le numéro de la requête susmentionnée dans toutes vos correspondances relatives à cette affaire.

L'original de ce document est accompagné de 13 pièce(s) dont vous trouverez, ci-joint, copie(s).

Le juge des référés a fixé l'audience le 25/01/2022 à 14:30 heures en salle des audiences. Cette lettre vaut convocation à cette audience au cours de laquelle vous pourrez présenter vos observations orales soit en personne, soit par un avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, soit par un avocat. L'audience se tiendra à l'adresse ci-dessus.

L'état de l'instruction de ce dossier peut être consulté avec le code d'accès confidentiel T80 - 2200046 - 10747 sur le site internet <http://sagace.juradm.fr>.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation le greffier,